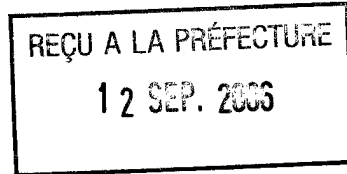


N° CP
Séance du **29/8 2006**
- 8 SEP. 2006



SOUTIEN AUX ACTIONS ET ANIMATIONS TOURISTIQUES

La Commission Permanente du Conseil Général,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente,
- VU la délibération n° E8-2004 du 14/04/2004, complétée par les délibérations n°2004/IV-108 du 15/10/2004 et n°2006/III-3^{ème}/20 du 23/06/2006 relatives aux délégations de compétences à la Commission Permanente du Conseil Général,
- VU la délibération n° 2006/I - 2^{ème}/03 du 9 décembre 2005 relative aux interventions du Département en faveur du tourisme,
- VU le rapport du Président du Conseil Général

APRES EN AVOIR DELIBERE

Attribue, au titre du soutien aux actions et animations touristiques, une aide de :

- ❖ 10 000 € à l'Office de tourisme de Mulhouse et sa Région pour la promotion du « Pays des Chants et des Etoffes de Noël »
 - ❖ 7 500 € à l'Association « Colmar Centre Alsace Tourisme – Le Pays des Etoiles » pour la promotion du « Pays des Etoiles de Noël »
- et précise que les crédits seront prélevés sur l'enveloppe 16863, chapitre 65, nature 6574, fonction 94, programme F041, du budget départemental
- ❖ 1 500 € à la commune d'Eguisheim pour l'organisation du 8^{ème} festival des Saveurs musicales du 8 au 10 septembre 2006
- et précise que les crédits seront prélevés sur l'enveloppe 18496, chapitre 65, nature 65734, fonction 94, programme F041, du budget départemental.

Adopté
.....voix contre
.....abstentions

Acte certifié exécutoire
Réception par le Préfet **2 SEP. 2006**
Publication **15 SEP. 2006**

Pour le Président du Conseil Général
et par délégation



Ludovic LIONS

LE PRESIDENT

Charles BUTTNER